

## CONTOURNEMENT OUEST DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE, LA RÉGION NORMANDIE, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN ET LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN RELANCENT LE CONTOURNEMENT OUEST DE CHERBOURG-EN-COTENTIN



Marc LEFEVRE, Hervé MORIN, David MARGUERITTE et Benoît ARRIVE ont décidé de porter ensemble la réalisation de **cet aménagement visant à sécuriser les trajets entre l'est et l'ouest de l'agglomération du Cotentin et à fluidifier la circulation dans le secteur de la gare de Cherbourg-en-Cotentin**. L'objectif est également de faciliter l'accès au futur centre de secours, au campus cherbourgeois et, s'agissant des habitants de l'ouest du Cotentin, à la RN13 et aux pôles de santé situés dans la ville centre. Gelé faute d'unité de vue locale, ce projet départemental, partie intégrante du plan de mobilités du Cotentin, a reçu un aval des maires du Cotentin, réunis le 5 décembre dernier.

Le Département et le Cotentin basent leur engagement sur les futures recettes fiscales de l'EPR de Flamanville. La Région, quant à elle, interviendra car cet équipement permettra d'améliorer la desserte des zones économiques des Fourches et de Bénécière, essentielles à la consolidation de l'hinterland du port de Cherbourg qui est appelé à connaître d'importants développements dans les prochaines années.

**Le Département de la Manche assurera la maîtrise d'ouvrage du futur équipement de contournement.** Il sera financé par le Département à hauteur de 40 %, la Région Normandie et le Cotentin apportant chacune une contribution de 30 % du coût total. La liaison entre cet aménagement et la zone des Fourches, située en zone urbaine, sera sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Cherbourg et coordonnée dans un projet d'ensemble.

**Les partenaires souhaitent que ce projet soit exemplaire sur le plan de la protection des ressources et de la concertation.** Ainsi, le tracé élaboré et étudié par le Département en 2010 sera réinterrogé afin de prendre en compte les contraintes environnementales, la réalité agricole et urbaine des espaces concernés dans un souci de sobriété foncière. Le projet intégrera par ailleurs des espaces réservés aux modes doux. Le comité de pilotage du projet intégrera notamment les élus locaux, les chambres consulaires et les acteurs sociaux et environnementaux. Il sera constitué dès le premier trimestre 2021.

### CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet  
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84  
nicolas.bourdet@manche.fr

Héloïse Caillard  
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61  
heloise.caillard@manche.fr

Alexandra de Saint Jores  
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96  
alexandra.desaintjores@manche.fr